



Lettre de rentrée 2012, volet inter-langues par les IA-IPR de langues vivantes

publié le 15/09/2012 - mis à jour le 07/06/2018

académie de Poitiers

Descriptif :

Rappel dU volet inter-langues de la lettre de rentrée 2011.

Sommaire :

- Références
 - Le travail d'équipe : la progression des apprentissages
 - L'actualité en collège
 - L'actualité en lycée
 - Le projet langues de l'établissement
 - Le plan académique de formation (PAF)
 - Le Portail langues
-

● Références

- ▶ **circulaire de rentrée**, B.O n° 18 du 5 mai 2011
- ▶ **circulaire académique** du 27 octobre 2009 sur l'enseignement des langues vivantes sur le Portail langues
- ▶ **lettre des IA-IPR rentrée 2010** toujours d'actualité.

En ce début d'année scolaire, nous sommes heureux d'accueillir les enseignants nouvellement nommés dans l'académie auxquels nous souhaitons la bienvenue. Nous tenons à vous adresser, à tous, nos encouragements et nos vœux de réussite pour l'année 2011-2012. Ce courrier nous donne aussi l'occasion de saluer votre investissement. Nous avons pu en mesurer la qualité dans le cadre des différentes missions que l'exercice de votre métier vous conduit à assurer.

Les priorités et enjeux, définis dans la circulaire de rentrée publiée au **B.O n°18 du 5mai 2011** , ont pour objectif premier d'**améliorer les acquis des élèves**, à tous les niveaux de la scolarité. Pour cela, il importe d'assurer la continuité des enseignements, d'organiser le travail des élèves en équipe, et d'établir la progression des apprentissages à partir de la seule référence réglementaire que sont les programmes. La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce en effet dans le respect des programmes, et dans le cadre du projet d'établissement. Les ressources et documents, qui ne sont que des appuis à la libre disposition des professeurs, garantissent ce principe.

● Le travail d'équipe : la progression des apprentissages

La qualité et la pertinence des modalités d'entraînements et d'évaluation, à tous les

niveaux, doivent faire l'objet d'un travail de réflexion collective au sein des établissements. Dans un nombre croissant d'entre eux, **le travail d'équipe** est devenu réalité, avec à la clef une vraie réflexion sur **la progression des apprentissages** des élèves sur les quatre années du collège ou les trois années du lycée.

Les équipes engagées dans cette réflexion mettent l'accent sur la cohérence et le sens donné aux apprentissages. Elles témoignent de leur capacité à partager les compétences développées en langues vivantes avec d'autres disciplines, linguistiques ou non linguistiques. Aussi convient-il d'amplifier ce travail dans une approche interlangues, et plus largement interdisciplinaire, et d'établir les passerelles nécessaires à la construction du parcours de formation de l'élève.

Nous serons, au cours de nos visites, particulièrement attentifs à la construction commune de cette progression. Adaptée aux besoins des élèves, elle constitue un vrai projet disciplinaire, articulé au projet d'établissement.

● L'actualité en collège

La présente année voit les orientations engagées au collège se poursuivre, notamment celles qui concernent la construction et l'évaluation des compétences du socle auxquelles chaque discipline contribue. Celles-ci doivent s'inscrire dans la continuité des apprentissages de l'école, et tout au long de la scolarité obligatoire. L'enseignement de la langue vivante étant aujourd'hui obligatoire dès le CE1, les acquis des élèves qui entrent en 6ème doivent nécessairement être pris en compte.

Pour cela, il importe d'inscrire l'élève dans un **parcours d'apprentissage cohérent**, et de :

- se référer à l'attestation du niveau A1 complétée par les enseignants des écoles dans le LPC (page 9),
- organiser des modalités de travail pour permettre aux élèves qui n'auraient pas validé certaines capacités à l'issue du CM2 de valider ces capacités,
- prendre connaissance des **outils d'aide à l'évaluation du niveau A1** [🔗](#) sur le portail langues,
- favoriser et développer des rencontres ou des projets communs école/collège autour de l'enseignement des langues pour une liaison école/collège efficace.

Dans tous les cas, répondant aux besoins de chaque élève, le processus de construction et de validation des compétences se poursuit.

Par ailleurs, les programmes fixent les niveaux visés, et il convient de rappeler que, pour la langue commencée à l'école primaire ou en 6ème, c'est le niveau B1 qui est visé en fin de troisième.

Au palier 1, le thème « *Modernité et tradition* » vise à sensibiliser les élèves à la question de l'identité culturelle par delà les stéréotypes, afin de leur faire prendre conscience de leur propre patrimoine, tout en s'ouvrant à celui d'un ou de plusieurs autres pays dont ils étudient la langue. Au palier 2, le thème « *L'ici et l'ailleurs* » va permettre d'observer les spécificités de l'« autre culture » sur le territoire du ou des pays cibles, de mettre en perspective les différences par rapport à la culture d'origine de l'élève, tout en faisant ressortir les nombreux points de convergence.

Programmes et documents ressources correspondants sont à disposition des équipes dans les établissements. Le DVD consacré au palier 2 des programmes de langues vivantes au collège est en vente dans les CRDP. Il est possible, pour les établissements, de le commander sur la plateforme de vente de **Canopé** [🔗](#). Voilà qui devrait permettre à tous ceux qui le souhaitent de disposer de ce remarquable outil qui s'adresse à tous les enseignants de langues vivantes de **collège**, mais aussi de **lycée**, pour la diversité des exemples qu'il propose.

● L'actualité en lycée

La réforme du lycée se poursuit en classe de première avec, en particulier, l'introduction de l'accompagnement personnalisé. Rappelons que les enseignants de toutes les disciplines ont vocation à participer à ce dispositif qui est un temps d'enseignement distinct des heures de cours traditionnelles, et dont les modalités d'organisation sont proposées par les équipes pédagogiques.

► Les orientations engagées dès la classe de seconde se poursuivent : enseignement des langues par groupes de compétences, modulation des périodes d'enseignement, usage des outils numériques nomades, organisation de stages de langues pendant les vacances scolaires, enseignement de disciplines en langues vivantes en section européenne ou de langue orientale, mais aussi en dehors de ce dispositif. Les documents ressources associés aux programmes de seconde sont disponibles sur le site Eduscol.

► En classe de première, la série littéraire enrichit son offre de langue par **un nouvel enseignement obligatoire de littérature étrangère en langue étrangère**.

► Les nouvelles séries STI2D et STD2A ainsi que la série STL rénovée proposent désormais un enseignement de langues vivantes ancré dans les contenus disciplinaires de ces séries, impliquant conjointement les professeurs de langues vivantes et leurs collègues des enseignements spécifiques.

► Les **arrêtés relatifs aux baccalauréats généraux et technologiques** concernant plus spécifiquement les langues vivantes ont été repris pour l'essentiel sur le Portail langues : nous vous demandons de le consulter très régulièrement. La note de service qui définira plus précisément les épreuves devrait paraître prochainement.

► **Concernant les BTS industriels**, l'uniformisation des épreuves de certification en langues adossées au Cadre européen sous forme de CCF se poursuit. Le **BO n° 32 du 28 août 2008** modifiant les conditions de délivrance du diplôme et précisant les épreuves est disponible sur le portail langues.

► **Concernant les BTS tertiaires**, le BTS commerce international fait l'objet d'une modularisation de l'enseignement sous forme de 4 modules par année. Des informations quant à l'évaluation de ces modules et l'attribution du diplôme vous seront transmises dès que possible sur le portail langues.

Nous remercions tous les collègues de ces sections de BTS qui, par la mutualisation de leurs ressources sur l'espace collaboratif, contribuent à une meilleure cohésion de l'enseignement et une meilleure équité pour les candidats.

► **Concernant l'enseignement des langues dans la voie professionnelle** : il convient de consulter le [site anglais en LP](#) .

● Le projet langues de l'établissement

Le projet langues de l'établissement constitue une contribution au projet d'établissement, il doit faire l'objet d'une **formalisation** collective de la part de l'ensemble de l'équipe pédagogique, dans le souci de garantir la **cohérence** et l'**efficacité** des enseignements.

Dans le cadre de l'objectif 4 du projet académique, relatif à la construction européenne (développement de l'ouverture et mobilité), il importe de formaliser spécifiquement les modalités retenues par l'établissement pour améliorer les acquis des élèves et développer leurs capacités de compréhension et d'expression.

Les points suivants, notamment, feront l'objet d'une attention toute particulière :

- organisation de l'espace temps et de l'espace lieu (modulation des périodes d'enseignement, organisation de périodes intensives, mise en place de groupes de compétences...);

- mise à profit de la présence de l'assistant lorsque l'établissement en dispose ;
- utilisation des outils numériques et nomades, en particulier de la baladodiffusion ;
- dispositifs particuliers (bilangues, enseignement d'une discipline en langue étrangère, programmes de mobilité...) ;
- organisation de rencontres autour des langues (débats citoyens...) ;
- ouverture culturelle...

● Le plan académique de formation (PAF)

Le **plan académique de formation** est en ligne, sur le site académique. La campagne d'inscription est ouverte jusqu'au **23 septembre 2011**. La présence au stage pour lequel l'enseignant reçoit une convocation est **obligatoire**. En cas d'absence (pour raisons de santé ou cas de force majeure), il convient de prévenir les services de la formation continue et l'IA-IPR de la discipline.

● Le Portail langues

Plus que jamais, la consultation du Portail langues s'impose de façon très régulière : y sont mis en ligne des informations nécessaires à l'exercice de votre métier, des ressources et documents propres à nourrir votre réflexion et à vous aider dans la pratique de classe.

Le Portail langues,
un espace d'information et de contributions pour :

- rendre lisible la politique académique avec ses priorités, spécificités, originalités ;
- partager l'information ;
- mutualiser réflexions et expériences ;
- conforter la démarche inter-langues et favoriser la rencontre entre les disciplines.

Le Portail langues,
les sites disciplinaires

- un outil incontournable à l'activité pédagogique de tout enseignant de langues vivantes ;
- un espace à consulter très régulièrement et à enrichir (vous pouvez nous adresser vos contributions).

Nous profitons de cette lettre de rentrée pour vous souhaiter à tous une très bonne année scolaire.

Les IA-IPR de langues vivantes de l'académie de Poitiers

 **Lettre de rentrée 2011 des IA-IPR de langues vivantes** (PDF de 82.1 ko)
Fichier téléchargeable.

Pour information :

 **La lettre de rentrée 2010, le volet inter-langues** (PDF de 96.6 ko)
Fichier téléchargeable.

 **Annexe à la lettre de rentrée 2010 -volet inter-langues-** (PDF de 17.9 ko)
Fichier téléchargeable

